

SYNDICAT MIXTE DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL
« Olivier MESSIAEN »

17 rue de l'Ancienne Mairie
04000 DIGNE LES BAINS

COMITE SYNDICAL

Le mardi 11 février 2020 à 15 heures, dûment convoqué par lettre individuelle en date du 21 janvier 2020, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire s'est assemblé en session ordinaire sous la présidence de la Présidente, au siège du Syndicat Mixte, dont les portes étaient ouvertes au public.

Etaient présents :

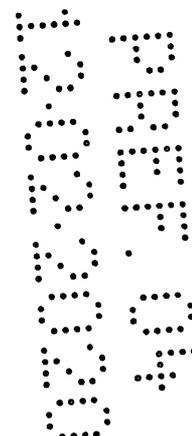
Madame Brigitte REYNAUD, Présidente du Syndicat Mixte de Gestion ;
Monsieur Robert LAURENTI, représentant de Durance Luberon Verdon Agglomération, 1^{er} Vice-Président du Syndicat mixte ;
Madame Clotilde BERKI, Vice-Présidente du Conseil départemental ;
Madame Isabelle MORINEAUD, Vice-Présidente du Conseil départemental ;
Madame Sylvie AILLAUD, représentant Provence Alpes Agglomération,
Monsieur Claude FIAERT, Vice-Président de Provence Alpes Agglomération. 2^{ème} Vice-Président du Syndicat mixte.

Assistaient également à la séance :

Monsieur Eric DOUCET Directeur général
Madame Christine JOLY, directrice administrative

Etaient absents excusés :

Madame Nathalie PONCE-GASSIER, Vice-Présidente du Conseil départemental ;
Monsieur Pascal ANTIQ, Vice-président de Durance Luberon Verdon Agglomération.
Madame Violette RENAUX, Payeuse départementale



Délibération n° D-2020 – 04

OBJET : Report du résultat de clôture de l'exercice 2019.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux syndicats mixtes,

Vu les statuts du Syndicat mixte de gestion du Conservatoire à rayonnement départemental « Olivier Messiaen »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des syndicats mixtes,

Exposé des motifs –

La Présidente indique que le compte administratif 2019 enregistre en **fonctionnement** un résultat de clôture cumulé de **228 703,53 €** et en **investissement** un résultat de clôture cumulé de **16 284,54 €**.

La Présidente propose que l'excédent de clôture constaté soit reporté comme suit :

- 228 703,53 € en section de fonctionnement
- 16 284,54 € en section d'investissement

Après en avoir délibéré,

DECIDE

D'approuver le report du résultat de clôture cumulé du compte administratif 2019 au Budget primitif 2020 selon les modalités précitées :

- Section de fonctionnement 228 703,53 €
- Section d'investissement 16 284,54 €

D'autoriser la Présidente du Syndicat mixte de gestion à signer tous les documents afférents à ce dossier.

ADOpte A L'UNANIMITE.

Pour	6
Contre	0
Abstention	0

Fait à Digne-les-Bains, le 11 février 2020.
La Présidente du syndicat mixte de gestion,
Brigitte REYNAUD.

